



BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « ports de plaisance »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « ports de plaisance »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « ports de plaisance »	4
2.2 La dette du budget annexe « ports de plaisance »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « ports de plaisance »	6
4. La section d'exploitation du budget annexe « ports de plaisance »	7
4.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	7
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	8
5. La section d'investissement du budget annexe « ports de plaisance »	9
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	9
5.2 les recettes d'investissement du budget primitif	10

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le budget primitif du budget annexe « ports de plaisance » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation : 14 215 K€
- ✓ en section d'investissement : 11 371 K€.

Le budget primitif du budget annexe est voté en Conseil de la Métropole.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget primitif 2024, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	12,68	13,02	13,17	0,15	1%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	10,24	10,67	9,95	-0,72	-7%
Epargne de gestion courante (EBG)	2,43	2,35	3,22	0,87	27%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	19,2%	18,0%	24,4%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,05	0,07	0,04	-0,03	-85%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	0,79	0,31	0,78	0,48	61%
Résultat exceptionnel large	-0,74	-0,23	-0,74	-0,51	69%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	1,70	2,12	2,48	0,36	15%
Taux d'épargne de gestion	13%	16%	19%		
<i>Recettes réelles</i>	12,73	13,09	13,21	0,12	1%
<i>Dépenses réelles</i>	11,01	11,54	10,73	-0,81	-8%
Epargne brute (EBE)	1,72	1,55	2,48	0,93	37%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	13,5%	11,8%	18,7%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et	1,62	1,64	1,67	0,03	2%
Epargne nette (ENE)	0,10	-0,09	0,80	0,89	111%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	0,8%	-0,7%	6,1%		
Encours de dette (au 31/12)	19,64	18,36	18,59	0,03	0%
Capacité dynamique de désendettement	11,4	11,9	7,5		

Le taux d'épargne nette est en augmentation. Il passe de -0,7% à 6,1% du fait d'une légère augmentation des recettes de gestion courante (+1%) et d'une diminution des dépenses de gestion courante (-7%).

La capacité dynamique de désendettement est de 7,5 ans.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « Ports de plaisance »

En k€	Stock de dette au 31/12/2022	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2023	Intérêts de la dette en 2024	Remboursement du capital de la dette en 2024*	Emprunt 2024	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2024
Volume	19 636 K€	18 363 K€	544 K€	1 673 K€	1 903 K€	18 593 K€

Un emprunt d'équilibre de 1 903 K€ est prévu pour 2024. Il sera revu lors du budget supplémentaire 2024 avec l'affectation des résultats 2023. L'encours de dette est estimé à 18 593 K€ pour fin 2024.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « ports de plaisance » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Montant réalisé au 31/12/2022 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2023	Montant annuel des crédits de paiements budget primitif 2024
Ports, Mer et Littoral	Ports, mer et littoral GESTION MDTURE 2020-26	19 972 K€	8 817 K€	4 827 K€	4 436 K€
	Ports, mer et littoral PROJET MDTURE 2020-26	17 400 K€	560 K€	2 153 K€	4 000 K€
	SOUS-TOTAL	37 372 K€	9 377 K€	6 980 K€	8 436 K€
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	45 K€	7 K€	3 K€	5 K€
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	1 080 K€	286 K€	177 K€	150 K€
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	301 K€	116 K€	25 K€	18 K€
	TOTAL	38 798 K€	9 786 K€	7 185 K€	8 609 K€

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 38 798 K€, dont 8 609K€ de crédits de paiement en 2024.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Recettes réelles	12,73	13,09	13,21	0,89%
Recettes de gestion courante	12,68	13,02	13,17	1,16%
013 - Atténuations de charges	0,00	0,01	0,04	372,70%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8,86	9,40	9,63	2,52%
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations	0,90	0,63	0,00	
75 - Autres produits de gestion courante	2,92	2,98	3,50	17,46%
Autres recettes de fonctionnement	0,05	0,07	0,04	-45,95%
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	0,05	0,07	0,04	
Recettes d'ordre	0,36	0,95	1,01	5,76%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,36	0,95	1,01	5,76%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00		
Total recettes de fonctionnement	13,09	14,04	14,22	1,22%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	2,33	0,41	0,00	
Total recettes de fonctionnement cumulées	15,41	14,46	14,22	-1,66%

Pour 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 13,21 M€, en légère hausse de 0,89% par rapport au total voté 2023.

Cette augmentation de recettes résulte :

- ✓ d'une part d'une hausse de 2,52% des produits et services suite à l'harmonisation des tarifs métropolitains (chapitre 70) ;
- ✓ d'autre part d'une hausse de 17,46% des autres produits de gestion courante avec la compensation des pertes des redevances Nauticales à La Ciotat (chapitre 75) ;
- ✓ le tout minoré par des dotations et participations (chapitre 74) qui passent de 0,63 M€ à 0.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Dépenses réelles	11,01	11,54	10,73	-7,02%
Dépenses de gestion courante	10,24	10,67	9,95	-6,76%
011 - Charges à caractère général	5,20	5,83	5,58	-4,17%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4,75	4,01	4,06	1,28%
014 - Atténuations de produits				
65 - Autres charges de gestion courante	0,29	0,84	0,31	-63,33%
Autres dépenses de fonctionnement	0,77	0,87	0,78	-10,14%
66 - Charges financières	0,47	0,52	0,54	4,33%
67 - Charges exceptionnelles	0,24	0,29	0,17	-42,76%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations				
69 - Impôts sur les bénéfices	0,06	0,06	0,07	
Dépenses d'ordre	2,44	2,63	2,90	10,26%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,44	2,63	2,90	10,26%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total dépenses de fonctionnement hors virement	13,45	14,17	13,63	-3,81%
023 - Virement à la section d'investissement	1,96	0,28	0,58	106,43%
Total dépenses de fonctionnement	15,41	14,46	14,22	-1,66%

Pour 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 10,73 M€, en baisse de -7,02% par rapport au budget voté 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ -4,17% au chapitre 011 grâce à une optimisation réalisée lors du dialogue de gestion
- ✓ -63,33% au chapitre 65.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Dépenses réelles	10,53	11,01	10,28	-6,6%
Dépenses d'équipement	8,91	9,34	8,61	
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
458 - Opérations pour le compte de tiers				
Dépenses financières	1,62	1,67	1,67	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1,62	1,67	1,67	0,0%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	17,72	2,12	1,09	-48,7%
040 - Opérations de transfert entre sections	0,36	0,95	1,01	5,8%
041 - Opérations patrimoniales	17,36	1,17	0,08	-93,0%
Total dépenses d'investissement	28,25	13,14	11,37	-13,4%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	0,30	3,26	0,00	
Total dépenses d'investissement cumulées	28,55	16,40	11,37	-30,7%

Pour 2024, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 10,28M€, en baisse de 6,6% par rapport au budget voté 2023.

- ✓ Les opérations d'équipement, en baisse de -0,73 M€, correspondent aux crédits de paiement 2024 pour l'entretien et l'aménagement des ports de plaisance ;
- ✓ Au chapitre 16, un montant de 1,67 M€ est prévu pour le remboursement de l'emprunt.

Concernant les opérations d'ordre, il s'agit d'inscrire des crédits pour les opérations patrimoniales (chapitre 042 : 0,08M€).

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Recettes réelles	2,86	8,31	7,81	-6,1%
Recettes d'équipement	2,55	5,05	7,81	54,7%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1,64	3,01	5,90	96,4%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,91	2,04	1,90	-6,8%
20 - Immobilisations incorporelles				
204 - Subventions d'équipement versées				
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
458 - Opérations pour le compte de tiers				
Recettes financières	0,30	3,26	0,00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,30			
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		3,26		
138 - Autres subventions d'investissement non transférables				
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)				
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
024 - Produit des cessions d'immobilisations				
Recettes d'ordre	19,80	3,80	2,98	-21,6%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,44	2,63	2,90	10,3%
041 - Opérations patrimoniales	17,36	1,17	0,08	-93,0%
Total recettes d'investissement hors virement	22,65	12,11	10,79	-10,9%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1,96	0,28	0,58	106,4%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	3,94	4,01		0,00
Total recettes d'investissement	28,55	16,40	11,37	-30,7%

Pour 2024, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 7,81M€, en baisse de 6,1% par rapport au voté 2023 :

- ✓ L'emprunt d'équilibre est positionné pour 1,9 M€, en diminution par rapport à l'année précédente et sera revu à lors du budget supplémentaire 2024 avec l'affectation des résultats 2023 ;
- ✓ Le reste des recettes est constitué par les subventions d'investissement, pour 5,9M€ en hausse significative en 2024 (+96,4%).

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 2,9 M€, en progression par rapport à 2023.